

**VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2014**

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 28 novembre 2014

**I - Pôle Administration générale**

*Secrétariat Général*

- 1.1 - Rapports annuels 2013 :
  - SIPPEREC, SIFUREP, SYELOM, SIGEIF
  - Délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile

**II - Pôle Ressources**

*Finances*

- 2.1 - Rapport commun :
  - Décision modificative n°1 budget ZAC des Champs-Philippe
  - ouverture de crédits 2015
  - avance sur subventions 2015
  - tarifs 2015

**III - Pôle Services à la population**

*Actions Sociales et Familiales*

- 3.1 - Maison de l'Emploi et des Entreprises Rives de Seine - sortie du GIP

**IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports**

- 4.1 - Convention de partenariat entre l'association « La Maîtrise des Hauts-de-Seine » et la Commune de La Garenne-Colombes pour l'année 2015
- 4.2 - Approbation des tarifs pour les spectacles du théâtre de La Garenne programmés en cours de saison culturelle 2014-2015

**V - Pôle Services Techniques**

*Voirie, Propreté, espaces verts*

- 5.1 - Approbation du principe de la délégation de service public dans le cadre de la gestion en affermage du service de l'assainissement
- 5.2 - Approbation du principe de la délégation de service public dans le cadre de la gestion en affermage des marchés forains de la Ville
- 5.3 - Convention de travaux de modification de la dalle de couverture de l'ouvrage d'assainissement du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)
- 5.4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public ayant pour objet le financement, la conception, la construction, l'exploitation d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté, l'exploitation du service de stationnement payant dans les parcs de stationnement Charles de Gaulle et Charlebourg ainsi que l'exploitation technique des places de stationnement payant en centre-ville

*Urbanisme*

- 5.5 - Avis du Conseil Municipal sur le projet de décret portant dissolution des EPF des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et portant création d'un EPF d'Ile-de-France
- 5.6 - Avis du Conseil Municipal sur le projet de décret portant dissolution des EPF des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et portant création d'un EPF d'Ile-de-France

*Aménagement urbain*

- 5.7 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un permis de construire pour une structure provisoire sur les parcelles sises 81 et 81bis rue Bonnin, 6 rue Veuve Lacroix cadastrées D 163, D 187 et D 27
- 5.8 - ZAC des Champs-Philippe - classement dans le domaine public routier communal de la rue Armand Peugeot et actualisation du linéaire de voirie communale

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19 heures 04, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Mes chers collègues, la séance est ouverte. Veuillez vous asseoir. Je vais tout d'abord faire la lecture des délégations de vote. J'ai reçu une délégation de vote de M. Dubois pour Mme Gaillabaud, de M. Pinta, qui arrivera en retard, pour M. Butet en attendant, de M. Citerne à Mme Legendre ; Mme Da Silva à Mme Gamblin ; Mme Bordet à M. Robail ; Mme Bachelet pour M. Martin-Chauffier ; Mme Eisenstein à M. Conway. Voilà les délégations qui me sont arrivées.

D'abord, il nous faut un secrétaire de séance. M. Ballin est candidat. Pas d'autres candidats ? (*Non.*)

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 28 novembre 2014**

**M. le Maire**

Avez-vous des remarques sur le procès-verbal de la dernière fois ?

Tout va bien, je considère qu'il est adopté. Merci infiniment.

**I - Pôle Administration générale**

*Secrétariat Général*

**1.1 - Rapports annuels 2013 :**

- **SIPPEREC, SIFUREP, SYELOM, SIGEIF**
- **Délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile**

Je passe le premier point à l'ordre du jour à M. Hervo. Ce sont les rapports annuels d'un certain nombre de titulaires de contrats.

Monsieur Hervo, vous avez la parole.

**M. Hervo**

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. Il vous a été transmis les rapports relatifs aux activités des syndicats intercommunaux auxquels la commune est adhérente : le SIPPEREC pour l'électricité et la communication, le SIFUREP pour les affaires funéraires, le SYELOM pour l'élimination des ordures ménagères, et le SIGEIF pour le gaz et l'électricité, mais également le rapport d'activité de notre délégataire en charge de la fourrière automobile. L'ensemble de ces rapports a été présenté comme il se doit à la Commission consultative des services publics locaux qui s'est tenue, si j'ai bon souvenir, le 28 novembre dernier, au cours de laquelle les membres de la commission, dont un certain nombre d'entre vous, ont pu poser les questions qu'ils souhaitaient poser pour avoir les éclaircissements qu'ils souhaitaient. Je vous demande de prendre acte de ces rapports.

**M. le Maire**

Avez-vous des questions à M. Hervo ? Pas de questions ?

Nous prenons acte, il n'y a pas de vote là-dessus. Merci.

**II - Pôle Ressources**

*Finances*

**2.1 - Rapport commun :**

- **Décision modificative n° 1 budget ZAC des Champs-Philippe**
- **ouverture de crédits 2015**
- **avance sur subventions 2015**
- **tarifs 2015**

**M. le Maire**

Pour le suivant, M. Ballin, quatre rapports : la DM 1, l'ouverture de crédits, l'avance sur subventions et les tarifs 2015.

Monsieur Ballin, vous avez la parole. On fait les trois en même temps et les tarifs ensuite ?

**M. Ballin**

Plutôt étape par étape, à mon avis, ce n'est pas forcément logique.

Bonsoir à toutes et tous. Concernant la décision modificative, il s'agit d'une modification technique liée à la ZAC. Un constat comptable sera définitivement analysé et acté à partir du 31 décembre, en fonction des factures réellement engagées, donc c'est le maximum anticipé. Il y a un constat technique sur le fait que la ZAC serait déficitaire au 31 décembre, au maximum de 6 372 717 euros. Comme comptablement, et c'est une particularité, l'ensemble des flux est impacté dans la section de fonctionnement, il faut l'équilibrer par un emprunt dans la section d'investissement. On fait juste une écriture qui passe d'une recette, qui n'est pas une recette, en section de fonctionnement pour annuler la dépense en section de fonctionnement, que l'on retrouve en section d'investissement réellement en

dépense, sur laquelle on met un en face un emprunt technique, qu'on lèvera ou non en fonction des résultats, de 6 372 717 euros. C'est une simple écriture de mouvement d'ordre. C'est pour cela que c'est une décision modificative. On n'intègre pas de nouveaux résultats comme le budget supplémentaire que nous avons voté la dernière fois. Il s'agit d'un mouvement d'ordre technique qui constate un déficit potentiel de la ZAC en fin d'année. Sur cette partie, peut-être avez-vous des questions ?

**M. le Maire**

Avez-vous des questions à M. Ballin ?

**M. Conway**

Nous avons déjà eu cette manipulation l'année d'avant. Est-ce que cela va changer avec les préconisations de la Chambre régionale des comptes dans la présentation ?

**M. Ballin**

À mon avis, cela ne change rien du tout. Je pense que ce n'est pas lié du tout. Je confirme que ce n'est pas lié.

**M. le Maire**

Merci. D'autres questions ?

Ouverture de crédits, avance sur subventions, on continue, et les présentations, on passera au vote ensuite.

**M. Ballin**

Section par section. L'ouverture des crédits, c'est comme chaque fin d'année, puisque nous n'avons pas voté notre budget et l'activité doit continuer à fonctionner. On demande l'ouverture des crédits pour permettre le fonctionnement jusqu'au vote du budget. De même, l'ouverture des investissements, la possibilité d'investir jusqu'au quart des crédits déjà ouverts par rapport à l'année dernière. Bien évidemment, l'ensemble des écritures sera repris dans le budget primitif dès qu'il vous sera présenté en 2015. Il s'agit simplement de voter l'ouverture, traditionnellement, comme chaque année, des crédits au bon fonctionnement de la collectivité locale.

**M. le Maire**

Merci. De la même manière, (*inaudible*) pour la collectivité, les avances subventions, nous sommes également dans un marronnier ?

**M. Ballin**

C'est toujours la même démarche. Pour le bon fonctionnement des différentes entités que nous avons listées (CCAS, Conservatoire de musique, Comité des fêtes, COS et La Garenne Jeunesse), nous vous proposons de voter les avances suivantes qui seront ensuite réintégréées dans le budget pour chaque entité ou association. Les éléments sont là : 298 500 euros pour le CCAS ; 184 403 euros pour le Conservatoire de musique ; 2 000 euros pour le Comité des fêtes du quartier des Vallées ; 25 000 euros pour le COS ; 9 000 euros pour La Garenne Jeunesse.

**M. le Maire**

Merci. Y a-t-il des questions sur ce point ?

**M. Conway**

2015 va être une année budgétaire qui sera très différente des années précédentes. Ma question portait sur le calendrier que vous avez prévu pour le débat d'orientations budgétaires et le vote du budget primitif 2015.

**M. Ballin**

Le débat d'orientations budgétaires, on le fait déjà ?

**M. le Maire**

Le vote du budget sera ?

**M. Ballin**

Fin mars ou début avril, ce sera obligé réglementairement, comme la plupart des communes du 92. Nous avons une vraie incertitude sur les bases, sur l'ensemble des évolutions qui nous concernent vis-à-vis de l'État, donc nous allons prendre le temps d'avoir l'ensemble des éléments pour commencer à réellement budgéter de manière raisonnable, sur des éléments plus probants que sur l'anticipation dont nous n'avons pas la conviction. Cela va s'inscrire au maximum fin avril pour le vote du budget primitif.

**M. le Maire**

Merci. D'autres questions à M. Ballin ?

**M. Conway**

J'avais une question sur le débat d'orientations budgétaires, parce que si vous me répondez par la date limite...

**M. Ballin**

Honnêtement, nous ne l'avons pas encore fixé. C'est dans les deux mois avant. Je ne sais plus le délai légal.

**M. Conway**

C'est trois semaines avant.

**M. Ballin**

C'est deux mois avant.

**M. le Maire**

C'est deux mois dans le Code...

**M. Ballin**

De toute façon, cela se fera avant février.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. Pas d'autres questions ? (*Aucune.*)

Dans ce cas, je vous propose de faire les tarifs, mais avant, on peut peut-être voter les trois points : la DM, l'ouverture de crédits et l'avance sur subventions.

Sur la DM1, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 5. Qui est pour ? Merci.

L'ouverture de crédits, y a-t-il des oppositions ? Pas d'abstentions ? Unanimité.

L'avance sur subventions, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité, merci.

Les tarifs, Monsieur Ballin.

**M. Ballin**

Nous vous présentons la fixation des tarifs 2015. Comme indiqué dans le rapport, les augmentations étaient extrêmement modiques puisqu'on avait une très faible inflation constatée fin 2014. Du reste, la plupart de nos tarifs liés au service sur l'enseignement ont dû être augmentés, liés à l'évolution de la réforme des rythmes scolaires. Vous avez ensuite la grille détaillée. On vous demande de voter cette fixation des tarifs 2015.

**M. le Maire**

Y a-t-il des questions à M. Ballin ou aux adjoints responsables de chacune des thématiques ? Monsieur Ballin ne pourra pas répondre à tous, même si c'est un homme de grande qualité. Pas de questions ? Monsieur Conway, je vous en prie.

**M. Conway**

Dans les tarifs de la nouvelle grille que vous venez de souligner, je voulais savoir dans quelle Commission cela a été présenté avant d'être à l'ordre du jour ce soir.

**M. le Maire**

De quelle grille parlez-vous, Monsieur ?

**M. Conway**

Les différentes grilles qui font intervenir le quotient familial.

**M. le Maire**

Lesquelles ? Si c'est si important...

**M. Conway**

Séjour à Houlgate, accueil périscolaire, entre autres. C'est également la restauration scolaire, tout ce qui est marqué nouvelle grille.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. Soit cela a été vu dans les commissions spécialisées, soit c'est présenté en Conseil municipal.

**Mme Fommarty**

Les tarifs avaient été présentés au moment où nous avons présenté les rythmes scolaires fin juin ou début juillet, je ne connais plus la date exacte. Il apparaît de nouveau, mais cela avait été acté sur le Conseil municipal fin juin ou début juillet lorsque nous avons parlé des rythmes scolaires, etc.

**M. le Maire**

D'autres questions ?

**M. Duclos**

Bonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues. J'ai découvert les quotients familiaux et les montants appliqués. Ma remarque portait sur les familles ayant plusieurs enfants. Je trouve que le quotient familial n'aide pas forcément les familles qui ont plus d'un enfant. Je trouve la formule retenue pas très favorable. Pour un séjour à Houlgate, par exemple, si l'on passe de deux enfants à trois enfants, on passe de 28 euros à 26 euros pour un montant retenu familial de 4 000 euros, et de 26 à 24. Je trouve que le quotient familial dans son fonctionnement n'aide pas les familles qui ont plus d'un enfant et les familles de deux enfants qui voudraient partir à Houlgate ou pour d'autres activités.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur. Y a-t-il d'autres observations ? (*Non.*)

Nous allons passer au vote sur les tarifs. Qui est contre ? 3. Abstentions ? 2 Pour ? Je vous remercie.

Le point suivant est la Maison de l'emploi. C'est M. Martin-Chauffier qui a la parole.

### **III - Pôle Services à la population**

#### **Actions Sociales et Familiales**

##### **3.1 - Maison de l'Emploi et des Entreprises Rives de Seine - sortie du GIP**

###### **M. Martin-Chauffier**

Bonsoir, mes chers collègues. Je ne sais pas si vous vous en souvenez mais, en 2006, la Ville de La Garenne-Colombes, en partenariat avec les villes de Bois-Colombes, Courbevoie, Levallois, Neuilly-sur-Seine et Puteaux, a participé à la création du Groupement d'intérêt public Rives de Seine, que l'on connaît mieux sous le nom de Maison de l'emploi Rives de Seine. L'objectif, à travers cette Maison de l'emploi Rives de Seine, créée en partenariat avec le Conseil régional, le CG 92, l'État et l'agence Pôle Emploi, était dans l'idéal d'accompagner, notamment les demandeurs d'emploi garennois, mais plus largement les demandeurs d'emploi de l'ensemble de nos civils, dans un certain nombre d'activités connexes à ce que peut proposer Pôle Emploi. Ce qui faisait la valeur ajoutée de l'activité de la Maison de l'emploi était principalement les forums de l'emploi que proposait la Maison de l'emploi, notamment celui de Courbevoie qui est organisé chaque année en partenariat avec la Ville de la Garenne et celle de Bois-Colombes en janvier, et pour La Garenne-Colombes ; le forum de l'emploi des services à la personne, qui est organisé une année sur deux.

L'intérêt, par ailleurs, était aussi de faire en sorte que les entreprises de notre secteur puissent, à travers cette Maison de l'emploi, organiser un certain nombre de sessions de recrutement de personnel suivi sur nos villes, en recherche d'emploi. Il s'avère que sur ces deux points, l'État, dans le cadre d'un dialogue de gestion que nous avons en permanence avec lui, à travers le préfet de l'OD qui était la personne présente à la réunion, nous a fait savoir au printemps dernier, le 14 mai dernier par courrier, et en juin dernier en Conseil d'administration, qu'il souhaitait totalement se désengager de ces deux actions pour recentrer l'action de la Maison de l'emploi sur des éléments qui, objectivement, nous ont semblé ne pas correspondre à ce sur quoi nous nous étions engagés au départ.

Il nous propose de participer au développement de l'anticipation des mutations économiques à travers la création d'une plateforme RH qui aura principalement des fonctions d'observatoire, l'idée étant de dire que l'on va regarder sur nos communes dans quel type de métier il y a des besoins. On a sans doute besoin d'investir des millions d'euros pour cela. Accessoirement, contribuer au développement local de l'emploi à travers l'animation de réseau d'entreprise, ce que, globalement, nous faisons déjà à travers notre association Synergie Entreprises. Puis, de nombreuses actions qui nous ont semblé ne pas du tout correspondre à ce sur quoi nous nous étions engagés dans un premier temps.

J'ajoute par ailleurs que l'État nous a indiqué à cette occasion que le budget qu'il nous allouait dans le cadre de cette Maison de l'emploi qui, au départ, était de 1 382 000 euros en 2008, passait à 435 000 euros, soit une diminution de 69 %. Elle a été progressive au cours des années, mais entre 2012 et 2014, nous avons eu une diminution de la subvention de l'État qui était colossale, de l'ordre de 40 % me semble-t-il. Nous avons donc pris acte, l'ensemble des villes, en nous interrogeant sur la pertinence de rester dans cette structure qui ne correspond plus du tout à nos attentes et aux attentes de la population garennoise.

De la même manière que Courbevoie, nous avons décidé de sortir de cette structure qui ne répond plus à nos attentes. C'est l'objet de cette délibération. Nous vous demandons à la fois d'acter la sortie de la Ville de La Garenne-Colombes de la Maison de l'emploi Rives de Seine et d'autoriser le Maire à mener toutes les démarches prévues par les statuts pour régulariser cette sortie dans les meilleurs délais.

###### **M. le Maire**

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ?

Monsieur Duclos.

###### **M. Duclos**

Vous nous avez indiqué ce qui n'était pas dans le texte de départ de présentation que la Mairie de Bois-Colombes se retire aussi.

###### **M. Martin-Chauffier**

De Courbevoie.

###### **M. Duclos**

Pardon. Elle se retire aussi de la Maison de l'emploi. Pouvez-vous nous dire la position des autres ? Va-t-on vers une fermeture définitive de cette Maison ?

###### **M. Martin-Chauffier**

Pour l'heure, les choses ne sont pas actées pour la Ville de Courbevoie pour la bonne et simple raison que la décision de la Ville de Courbevoie doit être prise de concert avec Puteaux, puisqu'ils sont en intercommunalité et que les questions d'emploi et de développement économique ont été transférées à l'intercommunalité. Si la Ville de Courbevoie a pris cette décision, ils n'ont pas encore acté officiellement en Conseil communautaire, mais ils sont dans cette perspective. Pour ce qui concerne les autres villes, à ma connaissance, leur décision n'est pas prise, mais depuis que nous leur avons fait savoir récemment notre décision, je pense qu'ils sont en plein débat. Il n'y a rien de formalisé de la part de Bois-Colombes, Levallois, Puteaux et Neuilly sur une partie de la Maison de l'emploi.

###### **M. le Maire**

Merci beaucoup pour cette précision. D'autres questions ou remarques ?

Monsieur Conway.

###### **M. Conway**

Quelle est la position du département, parce qu'il participe au financement ?

**M. Martin-Chauffier**

Pour tout vous dire, quand nous avons eu le Conseil d'administration en juin, les civils membres et le département étaient particulièrement déçus des orientations de l'État. Il s'avère que dans le cadre de la réunion du bureau, qui a eu lieu en décembre, le département n'était pas associé, car ils ne sont pas membres du bureau. Pour l'instant, je n'ai pas le retour du département sur ce sujet.

**M. le Maire**

Je vous en prie.

**M. Conway**

Je voulais intervenir sur cette situation. D'abord, nous avons eu une Commission commerce et emploi il y a moins d'un mois et ce sujet n'a pas du tout été abordé. Je trouve très dommage que l'on découvre cela, ce soir et qu'il n'y ait pas une concertation minimale avec le département. Ce qui est en jeu pour La Garenne est une subvention de moins de 17 000 euros. Il y a, je pense au niveau de la Maison de l'emploi, des efforts de gestion à faire du point de vue du fonctionnement de cette structure, que ce soit au niveau des niveaux de rémunération ou des locations. Je pense que l'on peut prolonger avec un effort de gestion moyennant un recentrage de certaines actions et que l'on attire un minimum, par les temps qui courent où l'emploi est tout de même un axe prioritaire dans le domaine, et en particulier, dans notre commune.

**M. le Maire**

Merci. D'autres remarques ?

Oui, Monsieur Duclos.

**M. Duclos**

Juste un commentaire. Je pense que l'on va vers une disparition de la Maison de l'emploi. Nous nous abstenons sur cette motion, puisque je regrette la disparition d'un outil destiné à aider l'emploi.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Je vous en prie, Monsieur Martin-Chauffier.

**M. Martin-Chauffier**

Si je puis me permettre, nous regrettons aussi les orientations de l'État et la disparition d'un outil au service de l'emploi des Garennois. Ce n'était pas du tout notre intention, qui plus est sur une subvention qui n'est pas colossale, de sortir du dispositif. Simplement, quand on nous fait savoir que le dispositif ne sera plus du tout orienté vers l'aide à l'emploi des Garennois, nous estimons que l'ensemble de la structure n'a plus vocation à exister. L'essentiel de ce qui va rester va servir peut-être un peu à la création d'entreprises, encore que, mais objectivement, si nous avons eu des doutes sur le fait que cela puisse encore être utile aux demandeurs d'emploi garennois, nous n'en serions sans doute pas sortis. Vraiment, je vous confirme qu'au regard de nos échanges avec l'État et entre les villes, on se demande franchement à quoi va servir la Maison de l'emploi.

**M. le Maire**

Très bien. Pas d'autres remarques ? *(Non.)*

Premièrement, Monsieur Duclos, n'hésitez pas, vous êtes de la majorité présidentielle, à faire savoir à l'État que le retrait de ces structures pose un problème. Deuxièmement, le fait qu'ils retirent à la Maison de l'emploi son objet initial, qui était celui d'aider à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et ne devenant plus qu'un ixième observatoire, on voit la passivité du Gouvernement en matière de lutte contre l'emploi, on observe, on regarde le « truc » partir en... Je ne dirai pas de mot vulgaire. Je me félicite de cette unanimité. Je n'ai pas souvenir que lorsque nous l'avons créée il y a quelques années, l'opposition nous ait soutenus dans sa création. J'observe qu'aujourd'hui, alors que c'est devenu inutile, on regrette sa disparition. Comme quoi, il y a des choses que je ne comprends pas. Parfait.

Oui, Monsieur Conway, je vous en prie.

**M. Conway**

La création remonte à 2006, donc cela fait deux mandatures. Je ne suis pas aussi vieux que cela, donc quand vous dites « l'opposition », il y avait des motifs et des raisons.

**M. le Maire**

Il n'y avait pas que vous, Monsieur.

**M. Conway**

Les temps changent et ne préjugez pas de ma position. La deuxième chose : je pense que la Maison de l'emploi est quelque chose qui a été difficile à construire, qui a pris du temps. C'est plus facile à détruire qu'à reconstruire. Je demande ce soir, et je voterai contre cette sortie, que l'on se donne le temps de la réflexion pour voir les alternatives qui nous sont proposées. Je trouve que la précipitation, en l'occurrence, n'est pas bonne conseillère. En plus, si l'on s'abrite derrière « c'est la faute aux autres », on règle vite la question. Je trouve ce n'est pas la démarche que l'on doit avoir à ce sujet.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Conway. Je vous rassure, l'opposition, il n'y a pas que vous. Je défends une partie de l'opposition, vous n'êtes pas l'opposition. Avec votre 11,3 %, vous avez un sentiment de toute-puissance, mais vous n'êtes pas l'opposition. En 2006, j'ai le souvenir que M. Macé, Parti socialiste, M. Duverger, Parti communiste - Front de gauche, Mme Pétrini, Les Verts, et M. Billard, Parti socialiste,

avaient voté contre sa création. Aujourd'hui, alors que c'était un outil de recherche de l'emploi, cela devient un observatoire, c'est-à-dire sans action pour la recherche de l'emploi, et j'observe qu'il y a unanimité surtout de ne pas y toucher. Débat typiquement français.

Ensuite, Monsieur Conway, j'entends votre position qui celle de quelqu'un qui ne sait pas à quoi cela sert. Je suis désolé de vous le dire, mais la Maison de l'emploi, vous semblez l'apprendre aujourd'hui, n'aide pas les gens, malgré son titre, à rechercher un emploi. C'est devenu un observatoire du marché du travail, comme il en existe malheureusement beaucoup. C'est le propre des sociétés en crise incapables de régler les problèmes de créer des commissions, des observatoires, des endroits où l'on ne prend pas de décisions, parce qu'on ne sait plus quelle décision prendre.

Il est vrai que, et M. Martin-Chauffier l'a bien dit, la subvention n'est pas considérable : 7 000 euros. Cela correspond, en équivalent temps plein, pour une ville comme La Garenne, à un demi-poste. Ce n'est pas rien. Je pense que nous devons faire la chasse aux euros qui sont dépensés inutilement. Nous avons l'impression, avec le recul qui est maintenant le nôtre depuis plusieurs mois, que dorénavant, sur instruction de l'État, la Maison de l'emploi est devenue malheureusement inutile, parce que la question, nous n'en sommes plus la. Nous avons des différentes approches, ce n'est pas dramatique.

On passe au vote. Qui est contre ? 2. Abstentions ? 3. Qui est pour ? Je vous remercie.

Point suivant : la convention de partenariat entre l'association La Maîtrise des Hauts-de-Seine et la commune. Madame Juvin.

#### **IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports**

##### **4.1 - Convention de partenariat entre l'association « La Maîtrise des Hauts-de-Seine » et la Commune de La Garenne-Colombes pour l'année 2015**

###### **Mme Juvin**

Merci, Monsieur le Maire. Je vous propose de renouveler le partenariat qui a été très fructueux avec la Maîtrise des Hauts-de-Seine, que nous avons conclus l'année dernière. Je vous rappelle que la Maîtrise des Hauts-de-Seine est le chœur officiel des enfants de l'Opéra de Paris. C'est un partenariat qui permet non seulement de bénéficier de trois spectacles de cinq représentations dans l'année, ce qui a été le cas cette année, et en plus, de permettre à des jeunes garennois d'apprendre cette discipline qu'est le chant choral dans le cadre d'ateliers du vendredi après-midi, et de tenir les répétitions au théâtre le lundi. Je pense que c'est un élément très positif pour la commune. C'est la raison pour laquelle je vous propose de renouveler cette convention, moyennant le règlement, comme l'année dernière, d'une subvention de 20 000 euros, qui couvre toutes ces prestations.

###### **M. le Maire**

Merci. Des questions sur la Maîtrise des Hauts-de-Seine ?

Je vous en prie, Monsieur Conway.

###### **M. Conway**

Je pense que c'est également important de rappeler que cette association dispose des cours gratuitement pour les enfants et que cela concerne une trentaine de Garennois.

###### **Mme. Juvin-Marleix**

Absolument. Qui sont sélectionnés au mois de septembre pour ceux qui sont volontaires, qui sont retenus et qui sont très réguliers aux répétitions.

###### **M. le Maire**

Merci beaucoup. Pas de question ?

Madame, je vous en prie.

###### **Mme Courty**

Dans mon souvenir, il me semble que la sélection des enfants était faite par audition ?

###### **Mme. Juvin-Marleix**

C'est exact.

###### **Mme Courty**

Nous voulions suggérer... Y a-t-il une possibilité – je sais qu'il y a des intervenants musique dans les écoles – d'ouvrir des voies à des enfants qui, naturellement, par leur contexte social, n'auraient pas été orientés, que le dispositif et que le partenariat avec la Maîtrise des Hauts-de-Seine ne soit pas sur une approche sélective, mais que l'on puisse ouvrir à des enfants, qui n'y auraient pas été prédisposés, une entrée dans le dispositif ?

###### **M. le Maire**

C'est-à-dire ? Je n'ai pas bien compris. Vous souhaiteriez que cela soit ouvert aux enfants qui ne savent pas chanter ?

###### **Mme Courty**

Aujourd'hui, c'est une démarche personnelle de volontariat, donc des enfants qui pourraient être encouragés par leurs parents, mais il peut y avoir des talents cachés. Est-ce que des talents cachés dans des enfants qui ne seraient pas socialement prédisposés à cela, à intégrer la Maîtrise des Hauts-de-Seine ?

###### **M. le Maire**

Tout est possible, Madame, mais je ne saisis pas bien la notion entre talent caché et condition sociale. En gros, on a ouvert à tous les Garennois qui le souhaitent une audition. Ils sont venus, certains ont été sélectionnés et d'autres n'ont pas été sélectionnés, sur la base d'un savoir-faire. Je ne vous cache pas que les conditions sociales ne jouent pas. Si vous chantez comme une casserole, vous chantez comme une casserole. Pardonnez-moi.

(Rires)

Je pense que je n'aurais jamais été sélectionné, quel que soit mon état, parce que je chante très mal. Je pense que des enfants chantent beaucoup mieux que d'autres et sont prédisposés. Tout le suc de ces gens est que ce sont des grands professionnels, donc je pense qu'ils ont justement l'oreille et l'œil – Yves Perrée, ne vous moquez pas de moi – pour découvrir les fameux talents cachés. Je précise pour votre culture générale que j'ai appris, et je trouve cela extraordinaire, que quand les enfants sont sélectionnés et qu'ils sont sérieux dans les répétitions, ils ont la quasi-garantie, je ne sais plus si c'est la première ou la deuxième année, de participer au moins à un spectacle sur la scène de Bastille ou de Garnier. Je trouve que cela est formidable pour un enfant de 7, 8 ou 10 ans d'avoir une expérience aussi folle que cela. Qui veut la parole ?

**M. Duclos**

Bien évidemment, nous soutenons cette convention. Je pense que la question portait surtout sur la possibilité d'aider au développement du chant choral dans les écoles et la possibilité qu'un certain nombre de personnes de cette association puissent donner un coup de main aux maîtres dans les écoles pour développer le chant choral.

**M. le Maire**

Il y a déjà des intervenants. Monsieur Conway, il va falloir être court.

**M. Conway**

Peut-être que Mme Juvin-Marleix va intervenir là-dessus. La sélection n'est pas si forte que cela.

**Mme Juvin-Marleix**

35 ont été auditionnés et 28 retenus, donc cela permet tout de même une large palette de candidats.

**M. le Maire**

Et en soi, c'est bien ?

**Mme Juvin-Marleix**

M. Conway nous indiquait que cela lui semblait... C'est ce que vous vouliez dire ?

**M. Conway**

Jusqu'à preuve du contraire, on s'appelle La Garenne-Colombes et pas La Garenne-Canard.

(Rires)

**M. le Maire**

Cette attaque (*inaudible.*)

Ce n'est pas de la démagogie. Ils sont sélectionnés parce qu'ils ont une possibilité. Ce n'est pas sur d'autres critères.

Madame Juvin-Marleix, vous voulez répondre au canard ?

**Mme Juvin-Marleix**

Je n'ai pas compris la question.

**M. le Maire**

Madame Fommarty.

**Mme Fommarty**

Je voulais dire qu'il y a eu une présélection aussi au niveau des écoles, mais je peux faire un rappel aux maîtres de musique en disant : n'oubliez pas que si vous détectez... Cela a déjà été fait l'année dernière. S'ils détectent un talent, qu'ils poussent l'enfant et qu'ils voient les parents de manière à ce que cet enfant puisse bénéficier de la sélection. Je leur rappellerai, mais cela avait déjà été géré comme cela l'année dernière.

**M. le Maire**

Merci.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Point suivant : l'approbation des tarifs pour les spectacles de La Garenne pour la saison 2014-2015. Madame Juvin-Marleix.

#### **4.2 - Approbation des tarifs pour les spectacles du théâtre de La Garenne programmés en cours de saison culturelle 2014-2015**

**Mme Juvin-Marleix**

Je vous propose de programmer deux spectacles supplémentaires à ceux pour lesquels vous avez voté les tarifs au mois de juin dernier. Ce sont à la fois un tarif de 10 euros pour la projection d'un film, *L'aventure du jazz*, et les tarifs qui sont relatifs à une pièce de théâtre proposée en collaboration avec France 2, qui sera proposée trois fois de suite au mois de février, le 14, le 16, et le 17 février. Vous avez les tarifs qui vous sont indiqués. La nécessité est de repasser devant vous aujourd'hui, puisqu'ils ne faisaient pas partie de la grille qui



vous a été initialement soumise dans la mesure où nous avons rencontré France 2 depuis lors. La captation de la pièce se fera au sein de notre théâtre.

**M. le Maire**

Merci. Des questions ?

Monsieur Conway.

**M. Conway**

C'était le fait qu'a été introduit un tarif réduit pour les moins de 26 ans et toujours pas les personnes âgées, alors qu'il y a un EHPAD juste à côté du théâtre.

**Mme Juvin-Marleix**

Les moins de 26 ans sont visés depuis le départ.

**M. Conway**

Je parle des personnes âgées.

**Mme Juvin-Marleix**

Nous ne modifions pas le règlement du théâtre, nous ajoutons simplement deux nouvelles propositions de programmation.

**M. Conway**

La deuxième chose : nous avons demandé à plusieurs reprises les chiffres de fréquentation des pièces au fur et à mesure de l'année 2014, afin d'avoir un retour, même si l'on ne peut pas en tirer des conclusions. Ces chiffres, nous avons été demandeurs à plusieurs reprises depuis le mois d'octobre.

**Mme Juvin-Marleix**

Les chiffres, je les ai. Nous avons tenu trois commissions différentes depuis le mois d'avril. J'ai le souvenir d'avoir été interrogée et d'avoir répondu à ces questions lors d'une commission. Je tiens à votre disposition les chiffres qui changent et bougent beaucoup, forcément pas pour les représentations passées, mais vous le voyez pour la représentation de demain : la salle s'est bien remplie, il reste une quarantaine de places. Pour vous dire, sans entrer dans le détail, le spectacle qui a marché du tonnerre est le spectacle d'Antoine Duléry, avec un taux de remplissage à 96 %. C'est assez variable en fonction des animations. J'ai répondu, pour vous rassurer, à Annie Eisenstein, qui était présente lors de la Commission culture et qui m'avait interrogée. J'ai le soutien de lui avoir apporté les réponses à ces questions. Je peux les compléter si c'était insuffisant, naturellement.

**M. le Maire**

Merci.

**M. Conway**

Il suffit de vous reporter au mail du 17 octobre qui vous a été adressé avec les questions.

**Mme Juvin-Marleix**

Je peux me tromper, mais j'ai le souvenir qu'une Commission s'est tenu depuis.

**M. Conway**

Il n'y a pas eu de réponse.

**Mme Juvin-Marleix**

C'est dommage, parce que j'avais le tableau.

**M. Conway**

Lundi dernier, elle l'a redemandé.

**Mme Juvin-Marleix**

Lundi dernier, je n'ai pas eu son mail. Ce n'est pas pour ergoter, mais le tarif... Comme il aurait suffi.

**M. le Maire**

Dites-lui la prochaine fois qu'elle repose la question.

**M. Conway**

C'est écrit.

**M. le Maire**

Quand elle vient, elle demande. Si elle vient, bien sûr.

Y a-t-il d'autres questions sur ce point ? (*Non.*)

On vote. Qui est contre ? 1. Abstentions ? 4. Pour ?

**M. Conway**

Qui est contre ?

**M. le Maire**

Mme Naturel est contre.

Le point suivant, c'est M. Dransart, sur l'assainissement.

## **V - Pôle Services Techniques**

### ***Voirie, Propreté, espaces verts***

#### **5.1 - Approbation du principe de la délégation de service public dans le cadre de la gestion en affermage du service de l'assainissement**

##### **M. Dransart**

Je vais vous parler d'un point moins théâtral et culturel, c'est la gestion du réseau d'assainissement. Si vous avez lu la proposition que nous faisons ce soir, vous allez certainement constater qu'il n'y a aucune urgence à traiter ce point, puisque le contrat de délégation que nous avons en cours avec la société Eau et Force n'arrivera à échéance qu'en fin d'année prochaine, le 31 décembre 2015. Vous pourriez nous demander pourquoi nous intervenons aujourd'hui sur ce sujet. Il s'agit simplement d'une question administrative et juridique, parce que si, comme nous le proposons, nous votions le renouvellement de la même forme juridique pour ce type de prestation, la procédure est tellement longue et complexe qu'il faut l'entamer et la poursuivre dès aujourd'hui, parce que nous en sommes déjà à la troisième étape. Elle est déjà passée en deux commissions. Voilà pour la partie administrative, le timing que nous devons respecter, le Conseil municipal étant la troisième étape de cette procédure.

Sur la partie juridique, nous avons un contrat avec la société Eau et Force qui entretient le réseau d'assainissement. À l'issue de ce marché, on pourrait se poser la question de remettre en cause la nature de la forme juridique de cette délégation. Nous pourrions, comme vous avez pu le voir, prendre complètement en charge la gestion au sein de la ville par le biais d'une régie, mais je vous le dis tout de suite, nous n'avons ni les ressources, ni les compétences, ni le matériel. Ce serait extrêmement risqué à un an de l'échéance de s'investir dans cette gestion, même si la notion de coût n'entre pas en jeu. C'est très compliqué de choisir cette régie, et quasiment aucune commune ne le fait. Je crois qu'il n'y en a qu'une.

Pour les autres possibilités, nous avons la délégation de service public avec différents types de délégation de service public : les concessions, l'affermage, et ainsi de suite. Ce qui est le plus simple et le plus efficace pour notre collectivité est de faire un affermage pour des raisons de responsabilité et d'efficacité. Dans les autres types de délégation de service public, c'est la Ville qui serait responsable de l'entretien et de la rénovation des réseaux en cas de problématique. Cela peut avoir un coût important, puisque si une canalisation explose, qu'il y a des gravats, une forte pluie cumulée et qu'une canalisation vient d'exploser, ce sera à la Ville de prendre en charge ces travaux. Or, si l'on choisit l'affermage, c'est le délégataire qui est responsable. Cela veut dire que cette disposition permet à la Ville de s'assurer une haute qualité d'intervention, puisque le délégataire va avoir tout intérêt à ce que le réseau soit le plus sain possible et le plus entretenu. Voilà pourquoi nous vous proposons de choisir l'affermage comme forme juridique de délégation de service public.

##### **M. le Maire**

Merci. Y a-t-il des questions à M. Dransart ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

##### **M. Conway**

Merci. J'ai bien noté que lors de la présentation au Comité consultatif des services publics locaux par le cabinet Merlin, il avait été évoqué l'aspect régie, avec la particularité que cela nécessite des moyens qu'il faut mutualiser. J'avais posé la question *quid* de la mutualisation avec d'autres communes. J'ai bien noté qu'il n'y aurait pas de difficulté, en cas d'une démarche intercommunale ultérieure, à pouvoir sortir de ce contrat pour rejoindre (*inaudible*). Dans ces conditions, j'ai bien noté ce point et je voterai pour cette organisation.

##### **M. le Maire**

Merci. D'autres remarques ?

##### **M. Duclos**

J'avais un peu le même type de remarque qui portait sur la durée d'un contrat d'affermage de ce type.

##### **M. Dransart**

Nous avons aujourd'hui une durée de huit ans. Nous n'avons pas encore fixé la durée de ce renouvellement, mais nous pensons rester sur le même timing pour la simple et bonne raison que la procédure a été tellement longue pour aboutir au renouvellement de ce marché que si nous le faisons pour deux ans, cela n'aurait aucun sens. Nous serions en permanence en train de renouveler le marché. Nous serons entre cinq et huit ans sur le renouvellement.

##### **M. le Maire**

Merci. Madame ?

##### **M<sup>lle</sup> Naturel**

Merci, Monsieur le Maire. Le débat de la gestion de l'eau est une question qui interroge de plus en plus de concitoyens. On peut le voir à travers les associations garennoises. Il me semblerait pertinent, dans l'idée de progresser vers une mutualisation de ce bien, de se concerter un peu plus avec les citoyens à travers de grands débats publics ou peut-être des animations autour de l'eau.

##### **M. le Maire**

Merci beaucoup. D'autres remarques ?

##### **M. Dransart**

Je peux peut-être préciser qu'il s'agit de l'entretien du réseau d'assainissement, pas de la fourniture de l'eau. Ce n'est pas la même chose.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. N'insistons pas.

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie pour cette unanimité.

M. Martin-Chauffier va aussi nous parler de l'affermage.

## **5.2 - Approbation du principe de la délégation de service public dans le cadre de la gestion en affermage des marchés forains de la Ville**

**M. Martin-Chauffier**

Je ne vais pas vous redonner les détails juridiques sur les différences entre délégation, affermage, etc. Pour ce qui concerne cette délibération, on parle du contrat de délégation de service public sur la gestion des marchés forains. Il s'agit du marché du centre, du marché des Vallées et accessoirement du marché des Champs-Philippe qui a été lancé au printemps dernier, même s'il n'est pas intégré à l'heure actuelle dans ce marché. Le principe de cette délibération est exactement le même que la délibération précédente : on envisage de renouveler, à peu de chose près sous la même forme, un contrat de délégation de service public sous forme d'affermage. Jusqu'à présent, nous avons été globalement satisfaits de la façon dont cela fonctionnait.

L'intérêt particulier de ce type de contrat est que le critère technique sur la gestion des marchés forains est tout de même relativement fort. Je m'explique : choisir les bons commerçants et connaître la gestion des marchés nécessitent de gérer un certain nombre de marchés de façon à pouvoir faire venir les meilleurs commerçants, notamment sur nos marchés garennois, gérer l'ensemble des services techniques qui tournent autour des marchés. Un marché, c'est aussi du nettoyage, du balayage, de l'entretien d'équipement, du montage et démontage. Si nous devons gérer tout cela uniquement en régie, techniquement, ce serait faisable à des prix qui seraient sans doute moins compétitifs que ceux du délégataire qui est en mesure de mutualiser les coûts, avec un rendu qui ne serait sans doute pas le même, puisque nous aurions une visibilité uniquement sur les marchés garennois. Cela ne nous permettrait pas d'attirer les meilleurs commerçants des autres marchés, comme le fait actuellement Lombard et Guérin et comme il le fera. Nous le souhaitons, puisque notre principal objectif sera de défendre la qualité que nous avons sur le marché dans le cadre de la future délégation de service public en affermage.

Nous vous proposons, à travers cette délibération, comme elle avait déjà été discutée en CCSPL, de repasser un contrat de délégation de service public pour la gestion des marchés forains.

**M. le Maire**

Merci. Des questions à M. Martin-Chauffier ?

Madame.

**Mme Courty**

Nous avons eu le rapport d'activité récemment et j'avais une question. Nous avons le retour du prestataire, mais avez-vous des retours des commerçants eux-mêmes ? Y a-t-il une satisfaction quant au délégataire, de la manière dont c'est géré ? Est-ce que vous-mêmes vous avez des contacts avec les commerçants et quels sont leurs ressentis ?

**M. Martin-Chauffier**

Nous allons relativement régulièrement... Ghislain de Boutray l'a fait sur l'ensemble de la précédente mandature. Michèle Michelet, qui est autour de cette table, les voit régulièrement. Moi-même je passe les voir. Jusqu'à présent, les commerçants nous indiquent qu'ils sont satisfaits de la façon dont, en l'occurrence, Nadia Modanese\*, puisque c'est elle qui y est au quotidien, gère son marché. Je ne vais pas vous mentir, les relations sur un marché ne sont pas toujours simples, mais les retours d'expérience de nos commerçants sur les marchés sont bons quant à la façon dont Lombard et Guérin gèrent les marchés.

**M. le Maire**

Merci. Monsieur de Boutray, vous avez la parole.

**M. de Boutray**

Je pense que le meilleur indicateur est l'affinité. Il n'y a pas de rotation de commerces qui sont toujours là, il n'y a pas de renouvellement de commerçants. S'ils ne renouvellent pas et s'ils sont tout le temps là, c'est qu'ils sont contents.

**M. le Maire**

Très bon argument.

**Mme Courty**

Le problème sur les volants...

**M. de Boutray**

Les volants sont les volants.

**M. le Maire**

Et par définition, le volant...

**M. de Boutray**

Il vole.

*(Rires)*

**M. le Maire**

Il se promène.

**M. Martin-Chauffier**

Sur ce sujet, pour en avoir parlé récemment avec Nadia Modanese et Ghislain Poissonnier\*, ils m'ont indiqué que 80 % des volants étaient là de façon régulière. C'est simplement qu'ils n'ont pas une place à un tarif abonné, mais en réalité, même les volants sont là de façon régulière.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, vous vouliez parler et poser des questions.

**M. Conway**

À ce stade, il s'agit de fixer le cadre de la délégation de service. Le principe de ce contrat est de confier au futur délégataire la gestion des marchés forains de notre commune à ses risques et périls. Dans cette perspective, vous abordez dans le rapport le risque lié au projet de construction d'un parking souterrain place de la Liberté pour le minimiser aussitôt. C'est ce qui est écrit : « *Le prochain contrat devra par ailleurs pouvoir intégrer deux événements structurants, et je ne vais citer que le premier : la réalisation d'un parking souterrain autour de l'église signifiant le déplacement temporaire du marché de plein air du Centre pendant la phase des travaux. Le principe arrêté à ce stade de phasage des travaux (en deux étapes) devrait pouvoir permettre de limiter les désagréments pour les commerçants et la clientèle* ».

Cette démarche est trop imprécise et expose la Ville à une indemnisation complémentaire si le risque s'avérait plus important, ce que nous avons rappelé à maintes reprises. Il y aurait donc lieu de fixer des modalités d'indemnisation très précises, intégrant un éventuel niveau de risque maximum, car les travaux de construction, s'ils se réalisaient, génèreraient la disparition de nombreuses places de stationnement en surface, à l'arrière de l'église et sur les côtés, sans qu'il y ait de places disponibles en sous-sol. Il faudrait également intégrer le risque classique sur la durée effective des travaux. Je n'apprends rien à M. Hervo. C'est rarement respecté au jour près, donc je pense que la prudence juridique veut que l'on signale cela dans l'appel à candidature. Il en est de même en ce qui concerne la durée du contrat, puisqu'on dit que c'est entre quatre et huit ans, et en précisant cette durée en fonction des risques que je viens de citer. Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte ces remarques lors de la rédaction des documents de consultation des candidats.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. Parfait.

Y a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ?

**M. Duclos**

C'est une remarque sur la redynamisation des Champs-Philippe. Je comprends que ce serait une opération faite après 2016, donc 2017-2018. Pourriez-vous aussi nous présenter les grandes lignes de ce futur projet avant la fin de l'année 2015 ?

**M. le Maire**

Très bien, nous ferons cela.

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie beaucoup de cette unanimité spontanée.

**5.3 - Convention de travaux de modification de la dalle de couverture de l'ouvrage d'assainissement du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)**

**M. le Maire**

M. Hervo va vous parler du SIAAP.

**M. Hervo**

De sa remise à niveau. Mes chers collègues, vous vous souvenez peut-être, bien que cela soit une affaire ancienne, que pour rendre constructible le cœur de la place de Belgique, qui est dans le périmètre au fil des modifications de voirie qui ont émaillé son histoire et dont le sous-sol est couvert de réseaux, il a fallu dévoyer un réseau important du SIAAP et à grande profondeur, pour un montant de travaux importants. Ce réseau s'accompagnait de la création d'un puits de visite et d'entretien de ce réseau. Évidemment, à l'époque où les grands travaux ont été faits, aucun projet n'était arrêté sur la place de Belgique, ni la construction de l'immeuble, ni quel immeuble serait construit, et encore moins quel aménagement de voirie serait réalisé autour de cet immeuble.

Tout ceci a été fait avec une mise à niveau provisoire de ce puits de visite, et maintenant que les travaux de voirie sont en train de se terminer, il faut caler le niveau supérieur de ce puits de visite avec le niveau de la voirie définitive. Nous avons failli ne pas être mauvais, puisque cette correction de niveau n'est que de 25 centimètres, mais malheureusement, ce n'était pas 25 centimètres de moins dont nous aurions pu nous contenter, mais 25 centimètres de trop, donc il a fallu remettre les choses à niveau. C'est un ouvrage qui appartient au SIAAP et c'est au SIAAP d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Nous vous proposons d'approuver la convention de travaux qui fait que le SIAAP va faire ces travaux, dont le coût a été pris en charge par la Ville, puisque cela fait partie des aménagements de la voirie de la place de Belgique qui sont en train de se terminer.

**M. le Maire**

Merci. Y a-t-il des questions ? (Non.)

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

M. Hervo garde la parole sur le sujet favori de M. Conway. Monsieur Conway, vous permettez qu'il parle de parking avant vous ?

**M. Conway**

Finalement non.

**M. le Maire**

Trop tard.

**5.4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 5 à la convention de délégation de service public ayant pour objet le financement, la conception, la construction, l'exploitation d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté, l'exploitation du service de stationnement payant dans les parcs de stationnement Charles de Gaulle et Charlebourg ainsi que l'exploitation technique des places de stationnement payant en centre-ville**

**M. Hervo**

Je vous propose de ne pas vous recréer l'histoire ni de repasser tout le film ce soir, ce serait complètement inutile et stérile. Simplement, au terme des divers épisodes qu'a connu ce parc de stationnement de la place de la Liberté, les termes des derniers avenants aux contrats liant la Ville avec le concessionnaire SPIE Autocité prévoyaient une clause de revoyure, au plus tard au 31 décembre 2014, afin de déterminer les suites à donner à l'exécution du contrat. Le 31 décembre 2014 approche, et je vous propose donc de convenir d'un avenant n° 5 à ce contrat, qui prolonge la période de suspension instituée par l'avenant n° 2 jusqu'au 30 juin 2015, dans six mois, et dans le même temps, pour cette période de six mois, de suspendre tout versement de la subvention forfaitaire d'exploitation. Plus le temps passe, moins elle a de signification.

**M. le Maire**

Merci.

**M. Hervo**

Voilà les termes principaux de cet avenant 5.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo.

Pas de questions ?

**M. Duclos**

Je pense que M. Conway n'a pas le monopole du sujet.

*(Rires)*

**M. Duclos**

Je ne reviendrai pas sur l'historique et les raisons qui ont poussé mes prédécesseurs à déposer des recours contre les délibérations du Conseil municipal sur le permis de construire.

**M. le Maire**

Je suis d'accord avec vous.

**M. Duclos**

Je pense que nous sommes, en 2014, face à une décision prise en 2010. Vous l'avez dit plusieurs fois, la situation aujourd'hui n'est pas la même et nous le savons bien tous. Pour faire clair, nous sommes contre les dépenses liées au parking ; notre position est de mettre fin à ce contrat, au PPP et de ne pas réaliser ce parking. Nous voterons donc contre votre proposition de texte.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Duclos. Connaissez-vous les conséquences juridiques d'une telle décision si vous étiez Maire ?

**M. Duclos**

Dans le détail, non, puisque je ne suis pas juriste.

**M. le Maire**

Nous n'allons pas le faire dans le détail, mais quelles seraient les implications financières pour la commune selon vous ?

**M. Duclos**

Les clauses de rupture de PPP existent. Je pense qu'elles sont moins importantes que le coût des travaux.

**M. le Maire**

Justement non, mais ce n'est pas grave. Je vous invite à lire le contrat, puis vous reverrez peut-être votre remarque. Cela montre bien qu'il faut relire les choses avant de parler. Je comprends, Monsieur Duclos, vous venez d'arriver, il est normal que vous n'ayez pas les connaissances approfondies d'autres ici.

Allez-y, Monsieur Conway. Ne faites pas l'historique, nous le connaissons.

**M. Conway**

Avant que vous ne fassiez cette remarque, je comptais m'abstenir. En revanche, quand vous posez la question à M. Duclos du coût...

**M. le Maire**

Il nous dit que cela va coûter cher.

**M. Conway**

Je me suis demandé pourquoi, au moment de signer le contrat, alors que vous saviez qu'il y aurait un recours, vous vous êtes liés les mains en prévoyant une pénalité particulièrement élevée en cas de recours. Je vous retourne la question : vous n'avez pas lu le contrat que vous avez signé ? C'est vous qui êtes fautifs là-dedans. Ce ne sont pas ceux qui font le recours, ce sont ceux qui ont prévu dans le contrat ce genre d'indemnité.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Conway. Vous apprendrez, mais vous le savez, que quand une délégation de service public est rompue par la puissance publique, le titulaire de contrat est en mesure de demander à ladite puissance publique la totalité des bénéficiaires qu'ils seraient en mesure de réaliser sur la durée totale du contrat. Quand vous avez fait ce recours, vous saviez que si, par malheur, votre recours aboutissait, la Ville de La Garenne-Colombes aurait eu à payer une telle pénalité. Je vous rétorque la question : je trouve que c'est assez curieux. D'ailleurs, ce n'est pas le contrat, c'est une jurisprudence constante. Nous n'allons pas faire le débat, nous nous connaissons tous et nous connaissons votre position et vos raisons.

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? 3. Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? Je vous remercie.

**Urbanisme**

**5.5 - Avis du Conseil Municipal sur le projet de décret portant dissolution des EPF des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et portant création d'un EPF d'Ile-de-France**

**M. le Maire**

Le point suivant est l'EPF. M. Hervo toujours, qui est en forme ce soir.

**M. Hervo**

Merci.

**M. le Maire**

Cela ne veut pas dire que vous avez un blanc-seing pour parler 25 minutes, Monsieur Hervo.

**M. Hervo**

Vous savez, mes chers collègues, que la Ville de La Garenne-Colombes utilise les services de l'Établissement public foncier départemental des Hauts-de-Seine pour assurer des opérations d'acquisition et de portage financier liées à des acquisitions foncières relatives à des opérations sociales. Or, une loi du mois de janvier 1914, la célèbre loi Matin\* largement controversée sur d'autres chapitres, institue tout simplement la disparition des établissements publics fonciers départementaux, au bénéfice de l'Établissement public foncier régional qui existe.

Nous vous demandons un avis sur ce sujet. Je vous propose d'émettre un avis défavorable à la disparition de l'Établissement public foncier des Hauts-de-Seine pour un certain nombre de raisons. On pourrait être long sur le sujet. Le département, qui a aussi émis un avis défavorable, en a écrit 25 ou 30 pages. Je vais essayer de faire beaucoup plus court. Je vois trois ou quatre éléments déterminants : l'EPF 92, les EPF départementaux ont une politique de création de logement exclusivement, alors que l'EPF régional a une vocation plus large de création de logement, mais aussi de construction participant au développement économique.

Les deux types d'établissements ne travaillent pas non plus sur les mêmes échelles et avec les mêmes modes opératoires. Quand on voit comment intervient l'EPF 92 à La Garenne, c'est de la dentelle au coup par coup, sur des petites parcelles ; c'est un travail de fourmi assez laborieux. On imagine mal un établissement public régional, qui travaille sur des grosses acquisitions ou des grosses opérations foncières, avoir le même souci que peut avoir un établissement public foncier départemental. Un autre élément est qu'une telle mutation va inévitablement entraîner un ralentissement d'opérations en cours, parce qu'il va falloir que les dossiers se transmettent d'une structure à une autre, que les structures fusionnent, s'organisent. Il ne peut certainement en ressortir qu'une perte de temps. Enfin, on peut aussi déplorer, et cela rejoint un aspect que j'évoquais tout à l'heure, craindre ou être quasi-certain de la disparition d'un travail de proximité des EPF départementaux, qui sont au service des communes pour des opérations de petite ou moyenne taille, qui sont à tricoter très finement.

Je suis tenté d'ajouter un dernier élément qui est peut-être plus une appréciation personnelle. En même temps que cette loi vise à affirmer les métropoles et à créer une métropole du Grand Paris, sans se poser de question, on dit que les EPF, ce n'est pas la métropole, c'est la Région. Peut-être, mais c'est une curieuse façon de voir. On crée quelque chose, mais avant de se préoccuper de ces compétences, on les confie à quelqu'un d'autre. C'est un peu curieux comme méthode de travail. C'est peut-être bon... Cela ne fait qu'illustrer le côté décousu de cette loi. Par conséquent, je vous propose d'émettre un avis défavorable à cette disparition de l'Établissement public foncier des Hauts-de-Seine.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo. Y a-t-il des questions, des remarques ou des déclarations sur le sujet ?

Monsieur Duclos.

**M. Duclos**

Une simple déclaration. La dissolution de l'Établissement public foncier du 92, son absorption par l'Établissement public foncier d'Ile-de-France serait, comme vous l'avez rappelé, Monsieur Hervo, dans la loi qui crée la métropole du Grand Paris. Nous soutenons cette loi et souhaitons le succès de cette réforme pour le bien-être de l'ensemble des habitants de la région.

Je souhaite revenir rapidement sur les débats... Je ne souhaite pas ouvrir le débat, puisque nous aurons l'occasion d'y revenir, mais je voulais faire deux commentaires sur les arguments que vous avez apportés. D'abord, l'Établissement public foncier d'Ile-de-France n'a

pas des objectifs différents, mais un objectif unique de l'Établissement public foncier du 92 qui est toujours les logements. Elle rajoute un autre objectif : les terrains pour les activités économiques. Sur le deuxième argument, sur les modes opératoires différents, je suis convaincu que l'on peut être un opérateur global et agir localement avec efficacité. Je dirai qu'EDF en est une preuve suffisante. En tout cas, nous voterons contre votre proposition ce soir.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres remarques ?

Madame, je vous en prie.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je commencerai mon intervention par un rappel historique. En 2006, vous avez, avec vos collègues du Conseil général, fait le choix de créer votre propre organisme, l'EPF des Hauts-de-Seine, en totale opposition avec l'EPF régional. À l'époque, le groupe Communiste et Citoyen avait fortement marqué son désaccord en réaffirmant l'intérêt de mutualiser les moyens en faveur de projets communs, en faveur d'un développement équilibré, durable et harmonieux de nos territoires, permettant de répondre au besoin urgent de tous les Alto-Séquanais.

À La Garenne-Colombes, l'EPF 92 n'a pas été un outil fort qui aurait pu accélérer la promotion d'une politique en faveur du logement public accessible à toutes et à tous. Je rappelle que la carence de logements sociaux à La Garenne est importante. Nous manquons d'au moins 1 700 logements pour atteindre les 25 % demandés par la loi SRU d'ici 2025. Depuis 10 ans, notre taux de logement n'a augmenté que de 3 %. Les programmes dont vous nous parlez sont anciens et concernent dans le détail : le secteur Sartoris avec la réalisation de l'EHPAD et de 20 logements ; le secteur Ferry/Fauvelles avec 80 logements, dont plus d'un tiers en logement social ; le secteur République avec 140 logements, dont 25 % en social.

Pour l'instant, nous trouvons inquiétant qu'aucun projet n'ait encore été annoncé, alors que la Mairie continue de délivrer des permis de construire pour des promoteurs immobiliers privés, comme nous l'avons vu lors du dernier Conseil avec le projet immobilier rue de l'Arrivée, sans aucune mixité sociale. Cela montre bien qu'il y a du terrain disponible et que ce qui est en cause est bien votre manque de volonté politique, comme celui du Conseil général. En continuant ainsi, il est certain que nous n'arriverons jamais à atteindre ces 25 %, mais cela n'a pas l'air de vous déranger, Monsieur le Maire, bien au contraire. Vous conviendrez qu'au lieu de ce bilan en matière de création de logements sociaux, je ne voterai pas favorablement pour cet avis, et dans des doutes\* certains, tant sur les objectifs que sur l'efficacité de cet outil qui est le vôtre, l'EPF 92. Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci. Madame Caullery, vous voulez la parole ?

**Mme Caullery**

Je voudrais rajouter, pour compléter ce qui a été dit par Jean-Pierre Hervo, que le Conseil général des Hauts-de-Seine, réuni en séance publique jeudi dernier, a également émis un avis très défavorable sur ce projet. Je voudrais simplement préciser que, comme vous le rappeliez, l'objectif de l'EPF des Hauts-de-Seine, c'est 100 % de logements. On nous répète assez que c'est une priorité. Je peux vous dire également que sur le prévisionnel, à la fin de cette année 2014, 10 000 logements sont prévus, dont 35 % de logements sociaux. Or, on regrette que demain, cet EPF soit dissolu dans un EPF régional. Comme le rappelait Jean-Pierre Hervo, cela voudra dire un ralentissement de ces opérations.

Je voudrais également rajouter qu'on parle beaucoup de proximité. Aujourd'hui, nous avons naturellement 100 % d'élus locaux autour de la table ; demain, dans cet EPF régional, nous aurons un représentant du département, et sur 33 administrateurs, il y aura 13 élus locaux. Le manque de proximité va également ralentir certains projets et gêner dans des réalisations au coup par coup où, non seulement il y a des acquisitions immobilières pour les constructions de logement, mais aussi des participations parce que dans certains endroits, il faut réhabiliter, ou bien des achats doivent se faire de copropriétés, de petits îlots. Il est vrai que dans l'EPF départemental, on pouvait agir au coup par coup. Ce sera beaucoup plus compliqué avec un organisme régional qui, comme je vous le disais, aura moins de représentants, d'élus locaux et naturellement, cela entraîne plus de bureaucratie et de technocratie, comme malheureusement, on peut le déplorer au niveau de l'État, même si on nous explique tous les jours que l'on veut simplifier la réglementation administrative. Malheureusement, j'ai peur que l'on en rajoute. Je voulais simplement rajouter ceci et vous dire qu'au Conseil général des Hauts-de-Seine, nous avons naturellement voté contre ce projet.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. Pas d'autres remarques ?

Monsieur Conway.

**M. Conway**

Nous avons ce soir toujours affaire à un débat entre avoir une vue d'ensemble et avoir des ajustements adaptés au contexte local. La vue d'ensemble porte sur deux aspects importants que sont l'emploi et le logement. Il y a vraiment un équilibre à trouver sur chaque bassin d'emploi. Ici à La Garenne, nous avons une situation insatisfaisante sur le plan local. Monsieur le Maire, vous n'avez pas joué votre rôle dans ce domaine, vous n'avez d'ailleurs absolument rien mis à ce sujet dans votre programme. Dans la liste des mesures, il n'y a pas un mot sur le logement social.

Malheureusement, vous allez faire comme pour la Maison de l'emploi, vous serez à votre aise pour être dans la critique de ce qui se fera, alors que je pense que c'est une démarche qui fait sens au niveau de la région Ile-de-France et que plutôt que consacrer du temps à être contre cette mesure, il faut organiser la coopération afin d'avoir, comme le disait Isabelle Caullery, une bonne connexion avec les

communes dans cette structure. C'est le souci principal, c'est là-dessus qu'il faut porter nos efforts pour que la coopération se fasse correctement avec la structure EPF Ile-de-France.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. Écoutez, Madame Naturel, je suis d'accord avec vous quand vous dites qu'il faut des solutions d'équilibre durable quant au logement. Tout le monde est d'accord sur les grands principes. La question n'est pas les grands principes, mais comment on fait en pratique.

Monsieur Conway, vous nous dites qu'il faut trouver des équilibres. C'est très précis comme mode de gouvernance. Je suis d'accord, il faut trouver des équilibres. Vous nous dites qu'il faut organiser la coopération ainsi qu'avoir une bonne connexion avec les communes. En Conseil d'administration de l'EPF, combien y aura-t-il de représentants de commune ?

**M. Conway**

13 sur 33.

**M. le Maire**

Je ne crois pas.

**M. Conway**

Mme Caullery a donné un chiffre faux, alors.

**Mme Caullery**

Non, d'élus locaux.

**M. le Maire**

Il y en aura huit, Monsieur, il faut connaître vos dossiers. Huit représentants de commune pour toute l'Ile-de-France. Autant vous dire que si une commune ou intercommunalité des Hauts-de-Seine, nous sommes contents, et un représentant du département. Nous aurons probablement deux ou trois représentants des Hauts-de-Seine dans le machin. Ne dites pas qu'il faut une connexion locale, il n'y en a pas. Si cela vous intéresse, je peux vous dire qui va siéger dans cet office qui va gérer la réserve foncière dans les Hauts-de-Seine, et en particulier La Garenne-Colombes : un représentant désigné par le ministre des Collectivités territoriales, qui connaît sans aucun doute la situation précise du foncier dans les collectivités ; un représentant désigné par le ministre de l'Urbanisme, par le ministre du Logement ; un représentant désigné par le ministre chargé du budget ; un représentant du Conseil économique social et environnemental régional – cela va être bien – ; un représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ; un représentant de la Chambre d'agriculture – très utile – ; un représentant de la Chambre artisanale des métiers.

C'est l'antithèse de la décentralisation. Depuis 25 ans, tous les gouvernements de droite et de gauche décentralisent : loi Defferre 1982, loi Raffarin il y a une dizaine d'années. Tout le monde décentralise parce qu'on a compris que l'action locale était efficace et puissante quand elle avait un levier d'action et d'analyse locale. Là, on recentralise. Ne vous trompez pas : le Gouvernement parle d'étape nouvelle de la décentralisation. Elle est sacrément nouvelle, c'est de la recentralisation. Ce n'est pas parce qu'on baptise une loi de décentralisation que c'est une loi de décentralisation. C'est une loi de centralisation, c'est la réalité.

En pratique, nous craignons que nous nous éloignons du terrain. M. Conway vous a expliqué, avec la sagesse qui le caractérise, que le débat est d'avoir une vue d'ensemble – je vous remercie, nous essayons de l'avoir, mais c'est difficile –, ou avoir une vue locale. Nous essayons d'avoir les deux, certes imparfaitement, mais je trouve que vous êtes tous sévères quand vous dites que nous n'avons rien fait en matière de logement social. Nous avons construit des logements sociaux à La Garenne-Colombes, dans la mesure de nos possibilités, faisant face à nos dépenses quand la Région Ile-de-France donnait des leçons de morale à tout le monde, nous laissons sur le carreau quand ils font construire la Sablière. Souvenez-vous, vous avez dû voter 3 millions d'euros en catastrophe il y a quelques années, parce qu'il fallait que nous compensions les insuffisances de la Région, qui ne cessait de nous donner des leçons.

Nous avons construit des logements sociaux. C'est vrai qu'ils sont beaux et enviés, à tel point que très curieusement, il y a beaucoup de demandes pour venir habiter à La Garenne-Colombes dans nos logements sociaux. Proportionnellement, je pense qu'il y en a moins pour habiter dans certaines communes que par charité chrétienne je ne citerai pas. Expliquez-moi pourquoi, si c'est aussi épouvantable de venir à habiter à La Garenne-Colombes, les listes d'attente sont importantes, sachant que comme vous le savez, la loi depuis 10 ans a évolué de telle manière que tout le monde peut s'inscrire partout en matière de demande de logement social ? Je trouve que le procès que l'on nous fait sur le fait que nous n'avons rien fait sur le logement social est faux. Certains conseillers municipaux dans cette assemblée ont bénéficié eux-mêmes, fort légitimement d'ailleurs de logements sociaux à La Garenne-Colombes, qui ont témoigné que nous avons fait du logement social quand c'était nécessaire. Nous l'avons fait à hauteur de nos moyens, nous avons fait de la bonne qualité. Je trouve qu'un certain nombre de maires considèrent que ce que nous avons fait n'est pas si mal que cela. On peut toujours faire mieux et très humblement, que c'est le cas, mais nous avons déjà fait pas mal. La caricature qui consiste à dire que vous êtes mauvais et que vous n'avez rien fait, comme toute caricature, est excessive, nulle et non avenue. C'est la définition de la caricature.

La réalité est que l'EPF 92 intervenait à La Garenne-Colombes avec des résultats, Madame Naturel, contrairement à ce que vous avez dit... L'EPF est beaucoup intervenu à La Garenne-Colombes, et heureusement qu'ils étaient là, parce que cela nous a permis de ne pas mobiliser de l'argent sur des réserves foncières qui nous ont permis d'économiser de la trésorerie et des impôts pour les Garennois. Demain, je voudrais être certain que l'EPF régional aura le même souci de l'intervention ciselée dans un parcellaire compliqué comme celui de La Garenne-Colombes, où l'on ne peut pas acheter 15 hectares d'un coup. Nous ne sommes pas au fin fond de la Seine-et-Marne, nous sommes dans une ville extrêmement contrainte, dense. Il faut des opérateurs prêts à faire des efforts d'adaptation.

Nous ne sommes pas d'accord, mais ne me parlez pas de décentralisation. Le Gouvernement centralise. Pourquoi ? Ils n'avaient pas vu le coup venir des élections municipales. Ils pensaient gouverner la métropole parce qu'ils avaient la majorité très large, et pas de chance, les



élections municipales ont été une déroute pour le Gouvernement – on n’a jamais vu cela –, donc le Gouvernement n’aura pas la main sur la métropole. Cela le rend d’ailleurs beaucoup plus sensible aux arguments qui consistent à déshabiller la métropole de ses pouvoirs exorbitants qu’elle avait. Comme quoi la sagesse vient parfois avec la leçon électorale.

Madame Naturel, allez-y.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Une précision concernant le financement régional. Je rappelle que le principe était d’inciter les villes à construire ce qu’on appelle du vrai logement social – PLAI, PLUS – et de sanctionner quand les villes, de droite majoritairement, mettent du PLS. Je vous rappelle que le PLS, c’est quasiment le tarif du privé qui est très peu accessible. Beaucoup de villes urbaines ont du mal à les louer, parce que par définition, ce n’est pas du logement social. D’ailleurs, il n’y a pas de financement de l’État. C’est pour cela que vous avez eu moins de financement au niveau régional. Si vous aviez construit du PLAI, à mon avis, vous auriez eu des sous. Sur la demande des villes, je vous rappelle que c’est Nanterre qui est la deuxième ville la plus demandée. Merci.

**M. le Maire**

Très bien, Madame. Tout le monde vous a entendue, c’est très clair. En tant que ville de droite, nous n’avons pas eu droit à des subventions. Les choses sont très claires. Ce n’était pas la peine de nous le dire, nous avons compris.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Pas de souci. Et inversement, les villes de gauche...

**M. le Maire**

Deuxièmement, je ne vois pas au nom de quoi vous décrêtez que le PLS n’est pas du logement social. Vous n’êtes pas députée, vous ne faites pas la loi. À partir du moment où la loi dit que le PLS est du logement social, cela en fait partie. Troisièmement, quand vous dites que nous ne faisons que du PLS, quelle est la proportion de PLS, à votre avis, que nous faisons dans nos logements ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Sur la ville, nous sommes entre 30 et 40 %.

**M. le Maire**

Sur les immeubles que nous venons de construire, à quelle proportion de PLS sommes-nous à votre avis ? Vous devez connaître les chiffres.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je vous demande régulièrement les chiffres. Vous pouvez aussi donner un chiffre global.

**M. le Maire**

Comme vous ne les connaissez pas, vous dites...

**M<sup>lle</sup> Naturel**

C’est entre 30 et 40 % sur la ville dans le global.

**M. le Maire**

Non, Madame. La question que je vous pose... Vous m’avez dit : quand vous faites du logement social, vous faites essentiellement du PLS.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Oui, puisqu’on arrive entre 30 et 40 % sur la ville. Vous n’avez pas touché de subventions, donc c’est que vous en faites beaucoup.

**M. le Maire**

Je vous repose la question, Madame. Vous me dites : vous n’avez pas touché de subventions parce que vous faites majoritairement du PLS quand vous faites du logement social. Je vous pose la question : quelle est la proportion de PLS que nous avons faites ? Vous me dites : je n’ai pas le chiffre. Dans ce cas, ne dites pas que c’est majoritaire, puisque vous n’avez pas le chiffre. Est-ce que vous connaissez le chiffre ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Vous allez me le donner.

**M. le Maire**

Est-ce que vous le connaissez ? Oui ou non ? C’est simple.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Non, je ne le connais pas.

**M. le Maire**

Dans ce cas, ne dites pas que nous faisons majoritairement du PLS.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je sais que vous avez entre 30 et 40 % sur la ville, ce qui est déjà énorme. Si vous continuez à construire du PLS, alors que vous avez déjà beaucoup trop de PLS...

**M. le Maire**

Nous avons trop de PLS ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Il reste 900 demandes de logement social à La Garenne qui ne peuvent pas répondre au PLS, donc je ne vois pas pourquoi on continue à construire cela, à part pour faire de la ségrégation sociale. Je ne vois pas l'objectif.

**M. le Maire**

Nous arrivons à louer le PLS à La Garenne-Colombes. C'est très curieux.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Ce n'est pas tous les retours que j'ai eus.

**M. le Maire**

Je vous invite à aller vérifier vos chiffres quand vous dites que nous faisons majoritairement du PLS, car c'est faux tout simplement.

Nous allons passer au vote. Monsieur Conway, je vous en prie.

**M. Conway**

Vous disiez que l'action locale était efficace. Oui, peut-être, mais pas à La Garenne-Colombes. Ensuite, on parlait du PLS dans un contexte bien précis qui était un programme qui devait être subventionné par la région. Ce programme spécifique ne rentrait pas dans les critères de la région, critères que vous connaissiez avant...

**M. Hervo**

Ils ont changé en cours de route.

**M. Conway**

Je trouve extraordinaire de dire qu'il y a une liste d'attente, donc c'est que l'on cherche à venir. On peut voir aussi qu'il y a une liste d'attente parce qu'il y a pénurie. Votre critère de jugement est bizarre. Enfin, vous disiez que la centralisation est liée... Vous donniez une interprétation très politique en disant qu'après la déroute des municipales, c'est pour faire ceci ou cela. Vous aviez le même calcul à l'époque du rattachement de La Garenne à l'Epadesa, qu'on allait se mettre à l'abri du gouvernement de droite et des communes UMP du coin. C'est du calcul à courte vue, et malheureusement, on crèvera dans ce pays de ces changements de posture selon que l'on est d'un bord ou de l'autre.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Conway, de vos leçons. Quatre points, je répons. Vous dites que l'action locale n'est pas efficace à La Garenne-Colombes, sorte d'affirmation. Plus de 70 % des Garennois ne sont pas d'accord avec vous. En revanche, 11 % sont d'accord avec vous.

Le deuxième point est que les critères, nous les connaissons très bien. Pas de chance, la Région a décidé de changer les critères quand La Garenne-Colombes a déposé un dossier. Ne faites pas de paranoïa, notre importance n'est pas si grande. Nous connaissons les critères, mais ils ont changé, donc pas de chance pour nous. Troisième point : oui, il y a une liste d'attente de gens qui ne demandent que La Garenne-Colombes. Nous nous disons qu'il y a peut-être des raisons ; peut-être aussi qu'ils ne savent pas choisir une autre ville, c'est aussi envisageable.

Quatrième point : vous parlez d'un calcul politique, mais c'est justement ce que je reproche, le calcul politique que le Gouvernement a fait, pensant pouvoir mettre la main sur la métropole avec tous ces pseudo-pôles, dont l'EPF régional. Ils se sont trompés et aujourd'hui, ils font machine arrière, essayant de donner moins de pouvoir à ce pouvoir hypercentralisé dans toute la région. La leçon de tout cela est que le Gouvernement recentralise, alors qu'il prétend décentraliser. Cela marche, les gogos y croient. On vous dit que c'est de la bonne décentralisation, c'est formidable, sauf que l'on décentralise. Je comprends que de plus en plus, les titres des lois suffisent. Les journalistes le titrent et croient ce qui est dedans. C'est plus compliqué que cela.

Nous allons passer au vote. Qui est contre cette délibération ? 5. Abstention ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Nous passons au point suivant. Toujours M. Hervo. Non, cela commence par M. Dransart.

**5.6 - Avis du Conseil Municipal sur le projet de décret portant dissolution des EPF des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et portant création d'un EPF d'Ile-de-France**

**M. Dransart**

Je vous fais suite du projet de municipalisation de l'avenue Marie Juliette et de l'avenue Jeanne, dont je vous avais présenté la procédure au mois de juin dernier. Pour faire un historique rapide, depuis quelques années, nous avons été sollicités par les riverains pour entretenir la rue qui est une voie privée. Nous leur expliquons que ce n'est pas possible, que cela ne pourrait se faire que si la voie devenait publique. Nous avons consulté à l'époque, avec ma collègue, l'ensemble des riverains, et nous avons vu qu'il n'y avait que très peu d'opposition à ce projet.

Nous avons présenté au moins de juin un projet de municipalisation avec un schéma et un montage du projet qui pouvait être réalisé sur cette avenue, en vous indiquant qu'une enquête publique permettrait aux habitants de se prononcer clairement sur le devenir de cette loi. L'enquête publique a eu lieu, l'ensemble des riverains s'est exprimé et nous avons eu la surprise de voir que cette enquête publique a probablement généré des prises de conscience et des craintes qui n'existaient pas au préalable, puisque malgré les interventions des commissaires enquêteurs qui précisent bien les risques que les riverains encourent en cas de gestion en propre de la rue, c'est-à-dire refaire la voirie, gérer le réseau d'assainissement, l'éclairage public, etc., les riverains se sont plutôt prononcés de façon défavorable. Un tiers est défavorable, c'est-à-dire le double d'il y a un an, un tiers ne se prononce pas vraiment, qui est indécis, et un tiers qui serait favorable, mais sous conditions. Dans ce tiers, les conditions de chacun sont plutôt contradictoires entre elles, donc même si nous répondions favorablement, nous n'obtiendrions pas la majorité pour le classement en voie publique de cette voie.

À l'issue de cette enquête publique, et malgré nos propos rassurants, les riverains sont plutôt défavorables à ce projet. Nous proposons de ne pas donner suite à ce projet et de ne pas solliciter le préfet pour classer cette voie privée dans le domaine public.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions à M. Dransart ? Pas de question ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

**M. Conway**

Tout d'abord, dans cette enquête publique, le point positif est que le commissaire enquêteur a constaté une forte affluente ; il y avait 22 personnes. On voit dans votre rapport la qualité de la publicité faite, avec des affiches, des lettres recommandées envoyées au domicile. C'est vraiment un point sur lequel on peut être satisfait d'avoir pu contacter l'ensemble des personnes concernées.

Ma remarque va porter sur le fait que je vois à travers cette affaire une nouvelle fois l'illustration d'un problème de méthode. Vous avez fait tout à l'heure un cours dirigé à Mme Naturel, donc permettez-moi de faire des travaux dirigés ce soir. Ces problèmes de méthode, je les ai dénoncés à plusieurs reprises au sein de ce Conseil municipal. Je vais rappeler l'historique : à l'initiative d'un riverain, qui a pris rendez-vous avec vous fin 2011, a été organisée une réunion d'information, que vous avez proposée, début 2012, le 6 février 2012. Problème de méthode à la suite de cette réunion : aucun compte rendu. Je l'avais d'ailleurs signalé lors du Conseil municipal de juin en disant que la plupart sont d'accord, mais je ne trouve aucun compte rendu de cette réunion.

Ensuite, pendant le deuxième semestre 2012, des études de maîtrise d'œuvre ont été faites, et pareil, pas de compte rendu, pas de rapport présentant le projet au Conseil municipal ou aux riverains. Puis, pratiquement 18 mois après cette réunion du 6 février, vous avez, par courrier, écrit aux riverains en citant la phrase qui est très belle : « *J'ai eu le sentiment qu'une large majorité d'entre vous étaient en faveur du projet* ». 18 mois après, « j'ai le sentiment ». C'est à nouveau une sorte d'appréciation informelle, alors que dans ces affaires, c'est important de bien se mettre d'accord sur ce dont on parle.

L'autre problème de méthode est la fameuse phrase où vous posez le problème en termes de solution, c'est-à-dire qu'avant de voir quels sont les problèmes, le problème est que c'est privé, donc il faut municipaliser. On propose la municipalisation et on va dans cette démarche. La commissaire enquêteur le dit : à un moment donné, il existait une autre possibilité qui était de pousser les riverains à s'organiser, parce qu'actuellement, ils sont dans une situation difficile à gérer pour eux s'il arrivait un problème sur la canalisation ou la chaussée.

Autre historique : vous nous avez demandé notre avis au Conseil municipal du 23 juin, j'avais signalé qu'il n'y avait rien dans le dossier et oralement, vous disiez : quatre personnes, quelles sont les raisons de leur position, on ne sait pas trop. Ensuite, dans l'enquête du commissaire enquêteur, on découvre que c'est très partagé et qu'il y a de nouvelles idées qui, *a priori*, feraient plutôt consensus au niveau de la voie, en permettant que la voie de dégagement se fasse par l'avenue Jeanne. Je veux dire que l'on arrive au bout du bout, avec des idées qui surgissent alors qu'on ne les a jamais sollicitées avant. On a fait des réunions d'information sans compte rendu et on n'a pas fait de réunions de concertation pour bâtir, avant la proposition, la façon de répondre aux différents problèmes posés et bien se mettre d'accord. Ce sont tous les points négatifs de méthode. Un point est positif, que je vais souligner ce soir et qui est nouveau : on n'a pas affaire à la traditionnelle obstination à persévérer dans l'erreur.

**M. le Maire**

Merci. Y a-t-il des observations, des remarques ?

Monsieur Hervo, je vous en prie.

**M. Hervo**

Je suis ahuri par votre capacité à inverser les données d'un problème, Monsieur Conway. Vous dites que nous persistons dans l'erreur. Pas du tout. Nous avons été sollicités par des riverains qui nous ont dit : nous avons des problèmes de travaux, des problèmes d'entretien et d'organisation, parce qu'il y a ni copropriété, ni association de syndicat, aucune organisation juridique permettant à ces riverains de mener la moindre action. Il n'y a pas de personnes morales. Ils sont venus nous demander ce qu'ils pourraient faire ? Si vous voulez, on peut passer la voie dans le domaine public, ce qui est un vrai cadeau, parce que ce sont tous les contribuables garennois qui vont payer la réfection de la rue, l'éclairage public, la réfection du réseau d'assainissement, l'entretien. Ce n'est pas un problème, c'est un beau cadeau pour les riverains de cette avenue.

L'expérience montre, et Jean-François l'a bien expliqué, que finalement, on met en place la procédure, puis *in fine* : « non, je ne veux que ce soit dans un sens Nord-Sud, l'autre dans un sens Est-Ouest, il faut que cela sorte par la rue Jeanne ». Imaginons sortir un camion de pompier ou les ordures ménagères par la rue Jeanne. Pas besoin d'avoir fait des hautes études pour se poser la question. On ne persiste pas dans l'erreur. Vous n'en voulez pas ? Très bien, on arrête, on ferme le dossier, au revoir, Messieurs Dames.

Vous inversez le problème : nous n'avons jamais dit aux gens que nous voulions municipaliser leur voie. Pas du tout. Nous leur avons proposé cette municipalisation comme un outil de gestion de quelque chose qu'aucune voie privée ne sait gérer. Le problème se pose de la même façon dans toutes les voies privées : aucune structure juridique ne représente les riverains de la voie. Nous avons proposé quelque chose, nos concitoyens n'en veulent pas. Nous nous retirons et nous les laissons face à leur problème. C'est dommage pour eux, mais nous n'avons rien à regretter, et ce n'est pas une défaite. Tant pis, nous avons voulu faire un cadeau aux gens, ils n'en veulent pas. C'est dommage.

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Conway, je vous en prie.

**M. Conway**

Je vous remercie parce que vous illustrez parfaitement ce que je viens de dire.

*(Rires)*

Quand vous dites que nous allons municipaliser, c'est ce que j'appelle raisonner en termes de solution. Je dirai une des conclusions de la commissaire enquêteur : « *Je recommande vivement à la municipalité de La Garenne d'entamer une réelle concertation avec les riverains afin d'étudier le projet d'aménagement et de s'assurer de leur adhésion avant de le finaliser.* » Problème de méthode. Je voulais vraiment vous ahurir encore une fois de ma capacité... Je suis désolé, nous sommes deux à nous ahurir avec la commissaire.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, quelle que soit la décision que nous aurions prise ce soir, vous auriez été contre. Nous aurions dit que nous continuions, vous auriez dit : vous continuez, alors que le commissaire enquêteur. Nous décidons d'arrêter, vous dites : regardez la méthode. Si vous n'êtes pas d'accord sur le fond, c'est toujours pareil, la technique est bien rodée, vous dites : je suis d'accord sur la forme, mais la méthode n'est pas bonne. C'est assez ahurissant, permettez-moi de rejoindre votre binôme sur ce mot.

De toute façon, les choses sont simples : les gens ne souhaitent pas, pour des raisons qui les regardent, pour certaines probablement justifiées et pour d'autres, je ne crois pas tout à fait, mais n'entrons pas dans le débat, cette municipalisation. Nous en prenons acte. C'est une dépense en moins pour la Ville de La Garenne-Colombes, disons les choses. Je pense qu'il faut, dans ce cas, qu'ils s'organisent, mais c'est une affaire privée, donc c'est à eux de s'organiser. Je pense qu'il existe un vrai problème sur les voies privées : les gens ne s'organisent pas et attendent que surviennent les difficultés.

Nous avons, dans une autre rue privée, un vrai problème, un trou dans une canalisation d'eau, et les riverains sont ennuyés parce qu'ils ne savent pas comment faire. Le malheureux propriétaire dont le trou est juste en face de chez lui, ses voisins lui disent : on est quand même chez toi, c'est à toi de réparer. Il dit que c'est la canalisation de tout le monde. Les deux sont vrais. Je ne sais pas comment ils vont s'en sortir et comment ils vont faire parce qu'ils n'ont pas de compte commun. Ils ont une vraie difficulté. La solution municipale est la municipalisation, mais il n'y a aucune volonté de notre part de forcer la municipalisation. Les gens ne le souhaitent pas. En tout cas, un tiers le veut et un tiers ne le veut pas et un tiers ne sait pas. Je simplifie. Nous sommes loin de l'unanimité, donc laissons les gens s'organiser. S'ils veulent revenir nous voir, nous sommes tout à fait ouverts, mais nous ne forcerons la main de personne. Nous n'avons rien à gagner là-dedans, si ce n'est l'insatisfaction qu'il y ait eue de l'équité sur le traitement de la voirie. Si les gens ne veulent pas, ils sont chez eux... La propriété, c'est sacré, donc on ne va pas s'amuser à (*inaudible*).

Nous allons voter. Monsieur Conway, vous êtes d'accord tout en n'étant pas d'accord.

**M. Conway**

Je vous redis ce que je vous ai dit à plusieurs reprises.

**M. le Maire**

Ne le redites pas.

**M. Conway**

Si vous comptabilisez le temps de parole, je parle moins que vous, Monsieur le Maire. Il n'y a pas de problème.

*(Rires)*

**Mme Fradin de Bellabre**

C'est normal.

**M. le Maire**

Attendez d'être élu Maire.

**M. Conway**

J'avais une question complémentaire qui remontait à 2009, quand nous avons voté...

**M. le Maire**

Je ne sais pas ce que je faisais en 2009.

**M. Conway**

Les itinéraires pédestres de randonnée départementale. Cela passait par l'avenue Marie Juliette, et nous avons terminé le Conseil en disant que, comme il s'agissait d'une voie privée, vous demanderiez l'accord formel aux riverains. Quelle a été leur position ?

**M. le Maire**

Vous me posez une question sur quelque chose que nous avons dit au Conseil il y a cinq ans. N'hésitez pas... Vous auriez peut-être pu me poser la question avant les cinq ans, mais honnêtement, je ne me souviens plus de ce sujet, il faudrait se plonger dans les archives.

**M. Conway**

Il n'y a pas d'urgence.

*(Rires)*

**M. le Maire**

Vous êtes très aimable.

**M. Conway**

Si vous ne savez pas, je l'accepte.

**M. le Maire**

J'accepte que vous ayez oublié de poser la question depuis cinq ans. Je crois que l'itinéraire pédestre est une compétence du Conseil général, Madame la Conseillère générale. Nous poserons la question à M. (*inaudible*). Merci beaucoup.

Nous allons passer au vote. Qui est d'accord pour adopter la délibération telle que proposée par M. Dransart ? Pas d'opposition ?

**M. Conway**

J'ai dit que j'étais d'accord. Je réponds à votre question.

**M. le Maire**

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Unanimité, merci.

**Mme Courty**

Nous nous abstenons.

**M. le Maire**

Vous ou les deux ? Deux abstentions, aucun contre, le reste pour. Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Hervo pour la bulle.

### **Aménagement urbain**

#### **5.7 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un permis de construire pour une structure provisoire sur les parcelles sises 81 et 81bis rue Bonnin, 6 rue Veuve Lacroix cadastrées D 163, D 187 et D 27**

**M. Hervo**

Ce sera très court. Le contrat de location de la bulle d'information des Champs-Philippe approche de son échéance. Nous allons donc relancer un appel d'offres pour ce renouvellement pour au moins trois années. Au cas où le titulaire actuel du marché ne candidate pas ou ne fasse pas une offre compétitive, ou au cas où nous aurions une offre meilleure et nous serions amenés à déposer un permis de construire nouveau, à titre préventif, je vous demande d'autoriser M. le Maire à déposer ce permis de construire d'une nouvelle bulle qui ressemblera probablement étrangement à la bulle actuelle, lequel permis pourrait être transféré au titulaire du marché une fois qu'il sera attribué.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. Des questions à M. Hervo sur la bulle ?

Je vous en prie, Madame.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Merci, Monsieur le Maire. Il me semblait, Monsieur Hervo, mais vous me direz, que de mémoire, il était question par la suite d'en faire une mairie annexe. Qu'en est-il ?

**M. le Maire**

Non, ce n'est pas l'idée. Vous avez bonne mémoire. Il existe un projet de mairie annexe, mais nous essaierons de trouver un endroit plus pérenne, puisque par définition, la bulle est transitoire.

**M. Hervo**

Madame Naturel, vous n'avez pas l'air d'être au courant de ce qui se passe aux Champs-Philippe. Je vous rappelle qu'il...

**M. Conway**

Je suis désolé, je l'ai énervé.

**M. le Maire**

En plus, vous le savez.

**M. Hervo**

Je ne le dis pas comme cela, Madame Naturel.

**M. le Maire**

Madame Naturel habite aux Champs-Philippe.

**M. Hervo**

C'est dommage, parce qu'on ne voit pas beaucoup M. Conway dans les Champs-Philippe, alors que Mme Naturel y habite. Je reprends. Je vous rappelle qu'il est prévu, dans le cadre de la ZAC des Champs-Philippe, la création d'un local avisé de mairie annexe ou d'annexe de la mairie, l'antenne décentralisée de la mairie dans le quartier, ce qui reprend d'ailleurs une proposition qui avait été faite, si j'ai bon souvenir, par M. Macé. C'est la seule proposition constructive qu'il a faite.

**M. Conway**

Je crois qu'il est énervé.

**M. Hervo**

Il y a donc un local pour mairie annexe dans un ensemble immobilier qui va aussi comporter une crèche et un supermarché. C'est l'outil de base du dynamisme commercial ou de la redynamisation commerciale de ce quartier. Vous devriez vous souvenir que ce programme immobilier, qui devrait être aujourd'hui terminé, et l'Intermarché est en train d'ouvrir, si cela n'a pas déjà été fait, a été bloqué par un ensemble de recours. S'il n'y a pas de mairie annexe aux Champs-Philippe, c'est parce que le programme immobilier est bloqué. La mairie annexe est prévue. La bulle n'est qu'un outil temporaire de communication avec les habitants du quartier dans le cadre du comité de quartier.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo. Vous êtes contente de la réponse ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Oui.

**M. le Maire**

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci pour la bulle.

Le point dernier point à l'ordre du jour est la rue Armand Peugeot et autre voirie communale. Monsieur Hervo, c'est la dernière délibération de l'année, soyez aimable avec tout le monde.

**5.8 - ZAC des Champs-Philippe - classement dans le domaine public routier communal de la rue Armand Peugeot et actualisation du linéaire de voirie communale**

**M. Hervo**

C'est encore plus court. Il s'agit simplement de classer définitivement dans le domaine public communal la rue Armand Peugeot. Le statut foncier aujourd'hui est encore celui d'appartenir au domaine privé de la Ville ; elle est utilisée comme une voirie. On la classe dans le domaine routier communal et on en profite pour actualiser le linéaire de voirie communale qui s'est enrichi grâce à la ZAC des Champs-Philippe, et qui est maintenant porté à 24,343 kilomètres.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur Hervo.

Des questions à M. Hervo ? (*Aucune.*)

On vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Les décisions dites du Maire, y a-t-il des questions ? (*Aucune.*)

Mesdames et Messieurs, nous répondrons aux questions orales au coup prochain. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et à l'année prochaine.

*La séance est levée à 20 heures 48.*